L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 SEPTEMBRE 1847.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI, 18 SEPTEMBRE 1847.

POUR LE CONGRÈS 2e DISTRICT.

B. G. THIBODEAUX.

BUREAU DE SANTÉ.

Liste des enterrements dans tous les cimetières de la ville.

De mercredi à jeudi à neuf heures du matin—35, dont 21 de fièvre jaune.

De jeudi à vendredi à la même heure—35, dont 24 de fièvre jaune.

Sur ce total, on compte quatre enfants au-dessous de dix ans.

CIMETIÈRE DE LAFAYETTE.

De mercredi à jeudi à midi—11, dont 7 de fièvre jaune.

De jeudi à vendredi à midi—10, dont 4 de fièvre jaune.

Etat sanitaire de Mobile.

"D'après tous les renseignements qui nous parviennent, dit le *Herald* du 16 courant, il y a en ville beaucoup de fièvre jaune, mais le petit nombre des morts démontre que nos médecins ont su s'en rendre maîtres. Ce serait une mesure sage à prendre par chacun de ces messieurs, que de tenir un journal exact des cas qu'ils sont appelés à traiter. La comparaison des morts et des guérisons, appuyée par l'examen detaillé des habitudes hygiéniques de chaque malade, prouverait que la fièvre jaune n'est guères plus à craindre que toute autre fièvre aiguë."

Nous livrons à la considération des médecins éclairés de notre ville les suggestions de notre confrère de Mobile, dans le désir qu'il en sorte un enseignement utile à l'humanité.

La malle du Nord a manqué, hier, de Charleston.

HAVANE.—MEXICO.

Nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 10 de ce mois par l'arrivée du brick *P. Soulé*.

Le 3, le village de Canowasa éprouvé une tempête, accompagnée de torrens de pluie, qui a causé des dommages considérables aux plantations du voisinage, déraciné de grands arbres et renversé quelques bâtiments d'exploitation.

Dans le *Diario de la Marina*, nous trouvons des nouvelles de Mexico, mais elles ne sont pas plus récentes que celles apportées par le *Ming Kingsland*, du 29 août. Les combats de Contreras et de Churubusco y sont racontés, d'après la version qu'en donnent les journaux mexicains.

Le *Diario* donne en outre des extraits de sa correspondance particulière, où nous puisons quelques détails intéressants et les idées des mexicains sur le progrès des négociations et la probabilité de la paix. L'armistice, dont nous avons donné les bases, a été mis en exécution le 28 août. Les commissaires nommés pour recevoir les propositions de M. Trist sont les généraux Herrera et Mora Villamil, MM. Bernardo Couto et Miguel Atristain. C'est avec la plus grande difficulté et après avoir éprouvé de nombreux refus que le gouvernement a pu rencontrer ces quatre commissaires. Les bruits qui courent sur le sort des négociations sont très variés et surtout contradictoires. Les uns pensent que si le général Santa Anna n'obtient pas des conditions équitables et dont l'acceptation ne doive pas blesser l'honneur national, la guerre reprendra avec une nouvelle vigueur. D'autres soutiennent au contraire que c'est la paix à tout prix que sortira des conférences. Malgré cette dissidence d'opinions, deux des lettres données par le journal Havanais déclarent d'une manière positive que le congrès ne s'assemblera pas à Mexico, mais que les membres ont offert de siéger à Queretaro. L'objet ulterieur de cette mesure serait de désapprouver et de rejeter tout traité, de quelque nature qu'il fût. Le concours du pouvoir Législatif étant nécessaire à l'accomplissement [illegible] pour que [illegible] accepter des ouvertures de paix, cette mésintelligence a causé le plus vif mécontentement dans la capitale. Un grand nombre de fonctionnaires publics se sont démis de leurs emplois, et la position de Santa Anna, déjà si critique et si difficile, s'est encore aggravée de tous les embarras que lui suscite la haine de ses ennemis.

Des lettres de Queretaro annoncent qu'il existe entre cet Etat et sept autres une ligue formée pour continuer la guerre jusqu'à la dernière extrémité, lors même que la ville de Mexico serait tombée au pouvoir des Américains. Il est assez probable que le général Paredes doit se trouver à la tête de cette nouvelle confédération.

Toute cette correspondance, publiée par le *Diario de la Marina*, va jusqu'aux dates les plus récentes que nous ayons reçues, sans qu'il y soit cependant fait aucune mention des nouvelles publiées par la *Patria*, dans son extra de mercredi soir.

La Convention des Illinois, assemblée pour réformer la Constitution, a adopté contre le duel une disposition qui prive les duellistes de tout droit civil dans l'Etat, sans préjudice des peines infligées par les lois. Une autre disposition prohibe les mariages entre les blancs et les personnes de couleur. En outre, la Législature devra passer une loi pour défendre aux personnes de couleur libres de s'établir dans l'Etat, et empêcher les propriétaires d'esclaves de les introduire dans l'intention de les affranchir.

Ohio.—Les progrès de l'Ohio sont vraiment merveilleux. Voici, d'après M. Cist, statisticien fort intelligent, les chiffres exacts de la population, à diverses époques:

En 1800,	45,365.
1810,	230,760.
1820,	581,434.
1840,	1,516,467.

D'après son estimation, l'Ohio contiendra, en 1860, une population de 3,190,000 âmes.

La corvette sarde, l'Aurora, est entrée dans le port de New-York, venant de Gênes, après une traversée de près de cinquante jours. Ce bâtiment est une école de pratique pour les jeunes gens qui doivent occuper plus tard un rang dans la marine sarde. Elle est commandée par le marquis H. Spinola et porte 118 hommes d'équipage, non compris les 25 aspirants qui font à bord le service de matelots, en même temps qu'ils poursuivent le cours de leurs études scientifiques.

Chili.—Les journaux de la Havane donnent des nouvelles de Valparaiso jusqu'au 27 juillet dernier. Le 1er juin, le congrès avait ouvert sa session. Le message du président contenait un passage relatif à la guerre entre les Etats-Unis et le Mexique, dont il déplorait vivement les conséquences. Un projet de loi pour l'établissement d'un chemin de fer de Santiago à Valparaiso a été adopté. Le pays est tranquille.

Le président des Etats-Unis a reconnu Charles Bolman comme consul de la Havane à Pittsburg.

Chronique Locale.

M. Aubin Rouquette, le nouveau prédicateur de la cathédrale, prêchera demain, dimanche.

Assemblée du barreau.—Les membres du barreau de la Nouvelle-Orléans et de Lafayette, sont invités à se réunir ce matin à onze heures, au local de la Cour Suprême, pour passer des résolutions de condoléance au sujet de la mort de l'honorable Richard Henry Wilde. L'assemblée sera nombreuse, car outre l'incontestable talent du défunt, il avait su conquérir les sympathies et l'estime de ses confrères.

Le Maire a adjugé jeudi dernier, à midi, les différentes cabanes d'huîtres de la 3me Municipalité, pour la somme de $1,456.

La Première Cour de District siégera ce matin. Le grand jury ne se réunira pas avant le premier lundi d'octobre.

Conseil de la Première Municipalité.—Cette assemblée s'est réunie jeudi dernier dans le but de délibérer sur un rapport du comité judiciaire. Il s'agissait de payer à M. Bernard Marigny la somme de $20,000 en retour de certains titres, plans et documents qui se trouvent en sa possession, et qui sont de la plus haute importance pour la Première Municipalité. Le rapport sus-mentionné concluait à la remise du prix exigé par le détenteur des titres en question. Une forte opposition s'est manifestée. M. Bureau fit observer qu'il serait convenable d'appeler en cause les deux autres Municipalités à propos même de l'objet de [illegible] mais sa proposition fut rejetée. Le rapport et les résolutions du comité furent alors [illegible] au Conseil et rejetés à une majorité de 7 [illegible] contre 5.

Le comité de l'instruction publique fit un rapport tendant à la création d'une école supérieure pour les demoiselles.

Des résolutions allouant à cet effet une somme de $2,000 par an, furent adoptées sans opposition.

Recorder Genois.—La femme Epiphanie Polvérini s'est présentée hier devant le recorder Génois pour réclamer l'arrestation de son fils, Philippe, jeune homme de dix-huit ans, sous prétexte que ce dernier fraie avec des gens suspects, et ne s'occupe pas de gagner sa vie. C'était tout simplement une accusation de vagabondage. Philippe, arrêté, comparaissait un instant après devant le recorder et prouva clairement que les griefs articulés contre lui par sa mère, n'étaient pas fondés. Il a été renvoyé de la plainte.

—Paul Lagsy a été renvoyé pardevant la Première Cour de District pour répondre à une accusation de voies de fait sur la personne de M. Adolphe Blache.

—Le nommé Nuñez a été également renvoyé pardevant le même tribunal: on sait qu'il est accusé d'avoir blessé dernièrement trois personnes d'un coup de fusil dans un restaurant de la rue Dumaine.

Recorder Seuzeneau.—Mercredi dernier, vers dix heures du soir, un nommé David Adams a été gravement blessé au bras gauche, d'un coup de couteau que lui a porté un individu du nom d'Alexandre Sharp. Ce dernier a été immédiatement arrêté à l'hôpital du docteur Luzemberg, où le fait a eu lieu, et a été conduit en présence du recorder Seuzeneau pour être interrogé. Il a été renvoyé pardevant la Première Cour de District.

—M. Pierre Aromia, saisi le recorder d'une plainte en libelle contre Feliciano Batista Pau, pour avoir publié contre lui, plaignant, un article diffamatoire dans le journal *l'Orléanais*. Un mandat d'arrêt a été décerné contre Pau.

Vol nocturne.—Le lieutenant Ferrari a arrêté jeudi dernier quatre individus nommés Jacques H. Martin, William Beckett, h. d. c. l., Miguel Garcia et Antonio Cubas. Ils sont accusés de s'être introduits pendant la nuit à bord du brick Victory et du trois-mâts Vicksburg, mouillés dans le port de la Première Municipalité, et d'avoir soustrait à bord du premier de ces navires environ $250 en or et en argent, et à bord du second deux malles renfermant des hardes, et qui appartenaient au maître d'hôtel et à un autre officier du navire. Les accusés comparaissaient hier devant le recorder Génois, qui, après un court examen, les a renvoyés pardevant la Première Cour de District.

Le Domaine Public.

Nous extrayons les chiffres suivants d'un rapport soumis au congrès, pendant la dernière session, sur les terres publiques.

Terres qui restent à vendre dans toute l'Union, y compris le territoire non cédé, à l'Est et à l'Ouest des Montagnes Rocheuses:

	Acres.
Au Sud de lat. 49o	1,084,064,993
Réserves à déduire	7,526,779
Laissant	1,076,538,214

Dont la valeur, à $1 25 c. l'acre, est de $1,345,672,767 50.

Le chiffre total des terres publiques, vendues, était le 30 septembre 1842, de 107,796,536 acres, ayant donné un produit de $107,910,948

Payé aux tribus indiennes, pour l'acquisition de la Floride, de la Louisiane et pour intérêts,	63,521,990.	
Payé pour frais de relevé, de vente, salaires, &c,	9,966,610.	
A déduire du produit brut		78,491,601.
Ce qui laisse un produit net de		$29,449,341.

Il faut faire entrer en compte les concessions faites aux nouveaux Etats, pour améliorations intérieures, éducation, &c, les réserves, &c, formant un chiffre de 23,756,559 acres.

Le domaine public se compose de terres cédées par la Virginie, New-York, Massachusets, &c.

Connecticut	169,609,819 acres
Georgie	58,898,522 "
Les Carolines S. & N.	26,432,000 "
La France et l'Espagne	987,852,332 "
Total,	1,242,792,677 acres.

POLITIQUE ETRANGERE.

France.—*Ministères passés, présents et futurs.*

Il est très utile peut-être, quoique nous n'ayons pas la faveur de raisonner comme certains grands carrés de papier, de savoir quelles sont les espérances que nous fondons sur les hommes d'Etat qui nous ont gouvernés déjà, qui nous gouvernent actuellement, et qui espèrent nous gouverner un jour. Assurément, c'est une question importante s'il en fut.

Cela posé, il ne nous sera pas difficile de prouver, pour le premier point, que les ministères passés ont peu réalisé de ces espérances que tous leurs programmes nous laissaient entrevoir.

A partir du premier ministère, celui du 11 août 1830, jusqu'à celui du 1er mars 1840, déception sur déceptions.

Le ministère Laffitte, tout bardé de bonnes intentions, n'en fit pas moins aller tout à la dérive, et sans grandes proclamations du préfet de la Seine, M. Odilon Barrot, on n'en profana pas moins, par une dégradation sans exemple, l'église de St-Germain-l'Auxerrois, et on n'en pilla pas moins l'Archevêché.—Le ministère Périer, qui eut une qualité, la fermeté, n'en mourut pas moins de ses actes de colère et de fureur.—Le ministère du 11 octobre, dont M. de Broglie était le chef moral, se disloqua, se démembra et finit par mourir faute de connexion, tout doctrinaire qu'il était, pour avoir manqué de doctrines.—Celui du 22 février, présidé par M. Thiers, se retira à son tour devant la proposition de l'intervention en Espagne, à laquelle les chambres avaient refusé de s'associer.—Le cabinet du 6 septembre tombant, plus tard, au sujet de la loi de disjonction, prépara les voies du cabinet du 15 avril, célèbre par la coalition si peu loyale qui le renversa.—Le 12 mai ne fut qu'un ministère de transition; mais dans son court passage aux affaires, il ouvrit les négociations au sujet de la question d'Orient, dans laquelle M. Thiers devait se jeter si étourdiment, comme ministre du 1er mars, en faveur de Méhemet-Ali, pour l'abandonner ensuite, dans sa fameuse note du 8 octobre, *aux chances de la guerre!*

Quant au ministère du 29 octobre, celui qui a l'honneur de vous gouverner aujourd'hui; celui auquel obéissent 33 millions d'hommes et quelques centaines de mille, d'après la statistique du baron Dupin, nous ne pouvons que le mentionner ici pour mémoire, car M. le ministre des affaires étrangères vient de nous en faire sinon l'apothéose à la chambre des pairs de sa politique, du moins la justification. Laissons-le dormir, ce 29 octobre, dormir un moment en repos, sur l'oreiller que lui ont fait l'éloquence de M. Guizot et l'habileté de M. Duchâtel, puisque nous avons hâte d'arriver aux hommes de l'avenir, dans le parti qui se dit gouvernemental. Mais où sont-ils? ou sont-ils!.... Sœur Anne, ne vois-tu rien venir!....

Depuis 17 ans que nous vivons sous l'égide de la Charte de 1830, combien d'hommes politiques nous a-t-elle faits!—Nous voyons bien encore d'anciens débris de ministères passés, tombés: MM. de Broglie, Molé, Montalivet, Thiers et Guizot, respectables à plus d'un titre à les considérer sous le point de vue *ministériel*, mais pour la France, suffisent-ils et lui suffiront-ils toujours?....

Les hommes intermédiaires, satellites plus ou moins éclairés de ces *excellences*, peuvent-ils se croire assez forts pour supporter le fardeau du pouvoir livrés à eux-mêmes? Non, car leur séjour aux affaires ne serait qu'un séjour d'expédients et pas autre chose. *Foin!* comme dirait Marinette, de ces ministères-là.

Où sont les hommes nouveaux qui peuvent, non pas sauver la patrie, puisqu'elle n'est heureusement pas en danger, mais la servir; mais en défendre l'honneur, la gloire et les intérêts efficacement?....

Autour de nous, nous ne voyons que des ambitions éteintes, fatiguées, gorgées qu'elles sont depuis long-temps d'honneurs et de pouvoir; que des ambitions mal contenues, mal satisfaites; tous pas une, Dieu de la France! pour la servir avec un dévouement entier à sa gloire, à son bonheur!

Quel inconnu doit se dégager du connu? Voilà ce qu'il nous reste à connaître!....

MM. de Broglie, Molé, Thiers, Guizot, Montalivet et Duchâtel sont les seuls hommes à cette heure auxquels on pense sérieusement, toujours dans le parti qui se dit gouvernemental, au point de vue de la Charte, comme susceptibles de former des ministères. Voilà l'*avoir* de la France en 1847, 1848, etc., etc.

Toutes ces excellences et ci-devant excellences, ont chacune une politique séparée, quoiqu'au fond, il faut leur rendre cette justice, elles reconnaissent toutes la Charte de 1830. N'importe, elles n'en veulent pas moins diriger seules, chacune à part, les destinées du pays. Au dessous d'elles, se trouvent des hommes qui forment les appoints de ministères. Inutile de nous en occuper.

M. de Broglie ne voudrait pas marcher avec M. Molé, ni M. Molé avec M. Thiers, qui n'accepterait pas pour tout l'or du monde M. Guizot comme collègue, de même que M. Guizot n'accepterait pas M. Thiers sous n'importe quel prétexte. Quant à MM. Duchâtel et Montalivet, nous ne croyons pas, surtout à l'égard de notre ministre de l'intérieur, qu'ils puissent soutenir, malgré toute la science qu'ils possèdent de leur chambre des députés, la responsabilité parlementaire d'un cabinet.

Ainsi donc, il ne nous reste que quatre hommes, MM. de Broglie, Guizot, Molé et Thiers. Tournez et retournez ces noms, vous aurez toujours l'éternel quator, ressassé depuis dix ans!

M. de Broglie, homme de doctrine, de principes, mêlé depuis long-temps aux affaires extérieures, peut bien, en un certain moment donné, dominer une situation. Mais, c'est ici que le *chapitre des mais* fait son jeu, a-t-il cette fécondité de ressources qui soutient un ministre dans les moments difficiles, sur cette mer de la vie publique, que les vagues de la haine soulevées par les vents de l'envie, rend si mauvaise et si désastreuse?....

M. Molé, homme de grandes manières, orateur discret, toujours convenable, parfois éloquent, n'est-il pas un peu trop entaché du système qui faisait les préfets de l'Empire, si intelligents pour l'administration, mais en même temps si faibles quant aux principes?

M. Thiers qui n'a ni les doctrines de M. de Broglie, ni les manières élevées et discrètes de M. Molé, ne s'en croit pas moins l'homme nécessaire du jour, seul capable de prendre le pouvoir en main après le 29 octobre.—M. Thiers que toutes les mesures du pouvoir trouveront toujours prêt à les voter comme il le montra pour les lois de Septembre, ne s'en dit pas moins le défenseur des libertés publiques. M. Thiers est l'homme du moment surtout, qui comprend le mieux, que, pour plaire à la foule, il faut la frapper soit par un vice, soit par une vertu. Il parlera pour la liberté aussi bien qu'il parlera contre, selon que son pouvoir peut se trouver compromis ou affermi. Ainsi, sa parole facile, claire, ne s'élève jamais au-dessus de l'intelligence de ceux qui l'écoutent, quant, au contraire, celle de M. Guizot s'adresse à des idées, à des sentiments au-dessus de ce que pense le commun des mortels. Mais M. Thiers a cet avantage sur M. Guizot aux yeux du peuple, d'être *capable de risquer beaucoup*.

M. Guizot est un raisonnement. M. Thiers n'est qu'un instinct, et quant le premier fait arc-boutant aux passions, le second compte sur elles!

Pour le peuple aujourd'hui, ces deux hommes peuvent paraître dangereux, comme ces deux gouffres de Carybde et de Scylla, entre lesquels il fallait passer, quand ils ne sont au contraire que des hommes dont le génie s'est affaibli au contact d'un progrès que l'un n'ose dominer, et que l'autre a renié.

Le passé était pauvre d'hommes d'Etat, et le présent voit s'éteindre les derniers, et l'avenir semble en être déshérité. La seule pépinière où ils eussent pu se former et qui aurait pu en fournir de temps à autre, n'a plus principe de vie depuis la perte de son hérédité, et la chambre du Palais-Bourbon voit trop arriver dans son enceinte des hommes de *spécialités* et des *capacités*, pour que ceux de *qualité*, puissent, avec leur savoir de bien des choses, leur fortune indépendante, se faire une ambition de remplacer, dans les conseils de la couronne, des avocats ici, et des marchands là.

Pauvre France! pauvre France! (*Corsaire.*)

Journal conservateur.—On prétend que malgré les menaces du *Journal des Débats*, le nouveau journal conservateur qui remplacera l'*Epoque* est définitivement constitué, sous le patronage de M. Muret (de Bort), député de l'Indre, fournisseur de pantalons pour l'armée, et très dévoué au système et au ministère, et sous les auspices de divers autres membres du parti: MM. Fr. Delessert, qui a donné 10,000 fr de souscription; de Torcy, qui a donné une somme pareille; le marquis de Béranger, qui s'est engagé pour 20,000 francs, etc. Le capital social est de 500,000 fr. M. Baudouin, déjà directeur du *Moniteur Parisien*, et frère du directeur des pompes funèbres, signera cette feuille.

Héroïsme filial.—On lit dans la *Gazette des Tribunaux*:

"Une femme éplorée portant dans ses bras une jeune fille d'environ dix ans, couverte de lambeaux de vêtements noircis par les flammes, se précipitait hier, vers six heures du soir, dans l'officine de M. Reasset, pharmacien, rue de Jouy. Aussitôt entrée, cette femme dépose son triste fardeau sur un siége, puis elle essaie de parler; mais des sanglots étouffent sa voix: elle peut à peine faire entendre quelques sons inarticulés. Le pharmacien s'empresse auprès de l'enfant, dont l'état est horrible; la peau de sa poitrine et de son visage est corrodée et les chairs tombent en lambeaux au moindre contact; la malheureuse enfant est entièrement défigurée, et dans certaines parties l'action a été si vive que les os mêmes semblent calcinés.

"Le pharmacien, tout en s'efforçant de secourir l'infortunée jeune fille, adresse quelques questions à la mère, qui ne peut répondre; mais tout à coup, à sa grande surprise, l'enfant, qui semble cependant au moment d'expirer, se fait entendre. Elle raconte que sa mère l'ayant chargée de faire chauffer la soupe de son mari, qui allait rentrer, tandis qu'elle vaquerait elle-même à quelques soins dans le voisinage, elle a voulu allumer un réchaud de charbon avec des copeaux; que la flamme ayant atteint sans qu'elle s'en aperçut ses vêtements de toile légère, elle s'est vue en un instant entourée de feu, et a perdu connaissance en cherchant à éteindre l'incendie en se roulant sur le carreau, car, retirée dans une pièce éloignée, elle poussait en vain des cris pour appeler au secours.

"Chose étrange, pas une plainte n'échappait à cette malheureuse enfant en faisant ce récit, et elle supportait le plus douloureux pansement sans faire entendre un gémissement: "Ma pauvre mère a bien assez de chagrin, dit-elle, seulement je souffre cruellement; je vais mourir, mais à quoi bon augmenter ses regrets par des cris qui ne me sauveront pas." Deux heures après, la malheureuse enfant rendait le dernier soupir dans une des salles de l'Hôtel-Dieu, où elle avait été transportée."

Abus de l'ether.—On lit dans le *Droit* du 13 août:

"Aujourd'hui, vers onze heures du matin, une foule nombreuse stationnait aux abords du passage Véro-Dodat, et entourait avec curiosité un fiacre arrêté devant le No 2 de la rue du Bouloi. La cause de ce rassemblement était une descente de justice opérée dans le domicile de M. Lainé, dit Aimé de Nevers, le dentiste accusé d'avoir voulu abuser de la personne d'une jeune fille qui s'était rendue chez lui, pour réclamer ses soins. En effet, en vertu d'une commission rogatoire délivrée par M. Halton, spécialement chargé d'instruire cette affaire, M. Pascalis, commissaire de police, après avoir fait extraire l'inculpé de Sainte-Pélagie, s'est transporté au domicile du dentiste. Et là, en présence de la plaignante, il a été procédé à une minutieuse perquisition; sur la désignation de la demoiselle B...., qui a déclaré reconnaître le fauteuil sur lequel se serait consommé l'odieux attentat commis sur elle pendant son assoupissement, ce meuble a été saisi. La justice continue avec un soin scrupuleux l'instruction de cette affaire."

Cecile Combettes.—Au mois de juin dernier, une jeune fille, nommée Cécile Combettes, fut trouvée morte près des murs d'un couvent de Toulouse; et sa personne portait les traces des plus odieuses violences. La voix publique accusa immédiatement les pensionnaires du couvent, et le supérieur repousse avec indignation ces accusations. Cependant c'est parmi les frères que parait devoir se trouver le coupable.

"La cour royale de Toulouse s'est réunie le 2 août, pour s'occuper de l'affaire Combettes, dit un journal. La lecture du rapport de M. le procureur général a duré quatre jours.

"Le 6, la cour est entrée en délibération à dix heures du matin; à quatre heures, M. le procureur général a été invité à se rendre dans la salle du conseil. M. le président Martin a prononcé un arrêt qui déclare qu'il existe contre Louis Bonafous, frère Léotade des charges suffisantes d'avoir, le 15 avril dernier, commis sur Cécile Combettes, âgée de moins de quinze ans, les crimes de viol et de meurtre; le renvoie en conséquence devant la cour d'assises du département de la Haute-Garonne.

"Le frère Jubrien et Conte ont été relaxés et mis immédiatement en liberté.

"On assure que l'arrêt, en ce qui concerne le frère Léotade, a été rendu à une très forte majorité. Douze magistrats concouraient à cet arrêt.

Utilité du magnétisme.—Les découvertes scientifiques modernes font des leurs. Hier, c'était l'*éthérisation* qui compromettait la vertu d'une lingère; voici qu'aujourd'hui le somnambule met le bonheur conjugal d'un célèbre médecin à deux doigts de sa perte. Veuillez prêter les yeux à cette petite histoire scientifique.

Le docteur X.... est un galant praticien qui cultive avec un égal succès l'art de guérir et l'art de plaire,—ce qui a fait dire à M. O.... qu'il était possédé de l'amour de la science et possédait la science de l'amour. Mais [illegible] qu'il ne sauve pas tous ses malades, il [illegible] quelquefois des cruelles. Il était depuis [illegible] temps en butte aux rigueurs d'une culottière de la rue Neuve-des-Petits-Champs, lorsqu'il découvrit qu'elle était d'un *tempérament* lymphatico-nerveux, c'est-à-dire particulièrement accessible aux influences magnétiques. Il résolut dès lors d'avoir de la science, ce qu'il ne pouvait obtenir de l'amour.

Pas plus tard que dimanche dernier, il confia sa jeune et charmante femme aux soins d'un *ami sûr*, et se rendit après-dîner, en dépit des prescriptions de l'hygiène, chez la charmante culottière, qu'il endormit au moyen de quelques passes.

A peine la jeune fille avait-elle succombé à l'influence du fluide magnétique, qu'il se précipita sur ses lèvres pâlissantes et les couvrit de ses baisers quinquagénaires.—Puis, remarquant tout à coup par son ardeur scientifique, il voulut étudier les effets de ses embrassements sur la somnambule, et lui demanda du ton le plus sérieux:

—Qu'est-ce que je vous fais en ce moment?

—Vous me faites ce que votre ami est en train de faire à votre femme, répondit la naïve jeune fille, momentanément douée de seconde vue.

Le docteur X.... ne se le fit pas dire deux fois. Sans prendre même le temps de réveiller son *sujet*, il courut en toute hâte chez lui pour interrompre les soins que son ami donnait à sa femme.—On ignore s'il est arrivé à temps.

Les oiseaux-réclames.—Bientôt la candide Allemagne n'aura plus rien à nous envier dans le domaine de l'annonce et du puff.

Une feuille prussienne très-sérieuse (elles le sont toutes) nous rapporte aujourd'hui le fait suivant:

Le dimanche 11 juillet, la foule était à Charlottenbourg, village de plaisance près Berlin. Une longue file de promeneurs suivait la grande allée qui borde le vaste et brillant jardin d'histoire naturelle.

Tout à coup, quelques jeunes gens regardent en l'air et aperçoivent une demi-douzaine de moineaux qui sautillaient d'un arbre à l'autre en agitant quelque chose de blanc autour de leur cou. Les groupes des promeneurs furent vivement intrigués par cet étrange spectacle. Un étudiant s'avise de lancer une pierre sur cette compagnie de pierrots et en atteignit un qui vint s'abattre au pied d'un tilleul.

Le pauvre oiseau blessé portait une élégante petite carte solidement attachée autour du cou et sur laquelle on lut ces mots:

HARTMANN, coiffeur,
Rue de Frédérick, 61, à Berlin;
TOUPETS ARTIFICIELS ET PERRUQUES. (!!!)

Les assistants rirent beaucoup de cette annonce d'un nouveau genre, qui paraissait avoir été tirée à une infinité d'exemplaires....

Les loustics de Berlin disent que ce facétieux perruquier veut attraper la célébrité au vol, mais qu'il tirera sa poudre aux moineaux. Où l'esprit va-t-il se nicher!

Guignon.—Chose inexplicable mais certaine, c'est qu'il y a des jours où toutes les petites misères de la vie viennent vous assaillir à la fois.

Mme X...., charmante épouse d'agent de change, de la rue Laffitte, se trouvait dans ce cas. Elle avait déjà fait un accroc à sa robe, brisé un délicieux flacon, puis [illegible] lui avait manqué de parole le matin. Bref, c'était une journée néfaste, et elle versait dans le sein d'une amie toute l'amertume de son âme.

Tout à coup, certains pas dans l'antichambre frappèrent son oreille.

—Tous les guignons à la fois, dit-elle, voilà mon mari qui rentre!....

CONSEIL GENERAL.

Séance de mercredi le 15 septembre 1847.

Le Conseil devait se réunir ce jour, conformément à l'ajournement.—M. Stickney a été appelé au fauteuil.—Membres présents: MM Allan, Cruzat, Stickney, Surgi et Zacharie.

Absents: MM. Haines, Thacker, Vandegriff, Wilder et Wray.—MM. Gasquet et Holland sont absents par congé.

Faute de quorum, sur motion, le Conseil s'est ajourné à mercredi, le 29 du courant, à 6 heures du soir. J. CHS. CUVELLIER, secrét.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Vendredi soir, 17 septembre 1847.

COTON—Arrivé depuis le 10 courant, de Louisiane et Mississippi, 4,914 balles; Tennessee et North Alabama, 163; Texas, 35: ensemble 5,112 balles. Expédiés dans le même laps de temps, pour Liverpool, 669 balles; Tampico, 288, (575 demi balles); New York, 552; Boston, 293; ensemble 1,802 balles, ce qui augmente le stock de 3,310 balles, et laisse en mains y compris ce qui se trouvait à bord de navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 18,170 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er septembre 1847,		23,867
Arrivé durant la semaine......	5,112	
Arrivé antérieurement.........	3,673	
		8,785
		32,652
Expédié durant la semaine.....	1,802	
Expédié anterieurement........	12,680	
		14,482
Stock en main......		18,170

Le marché au coton est resté lourd et languissant pendant toute la semaine passée; les prix ont subi une baisse de 1/2 cent la livre. Les ventes de la semaine se sont élevées à près de 5,000 balles principalement pour la France et l'Angleterre. Les arrivages sont considérables et le stock actuel est plus de trois fois ce qu'il était l'année dernière à pareille époque. Nos cours ne s'appliquent qu'au coton de la nouvelle récolte.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inferior..........	00	@	00
Ordinary..........	00	@	00½
Middling..........	10¼	@	10½
Good Middling.....	10¾	@	10⅞
Middling Fair.....	11	@	11¼
Fair..............	11½	@	11¾
Good Fair.........	—	@	—
Good and Fine.....	—	@	—
Good Fair.........	—	@	—

Tennessee et North Alabama.

Average list.

Good..............	00	@	00
Common............	00	@	00
Extreme prices....	00	@	00

TABAC.—Arrivés depuis le 10 courant, 176 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Corunna, 695 boucauts; Allicante, 964; New York, 115; Boston, 12; Matamoros, 6—ensemble, 1792 boucauts. Stock en entrepôt et à bord des navires, 18731 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1847,		22,702
Arrivé durant la semaine........	176	
Arrivé antérieurement...........	1,235	
		1,411
		24,113
Expédié durant la semaine.......	1,792	
Expédié antérieurement..........	3,590	
		5,382
Stock en main...................		18,731

Il y a un peu de demande de tabac, mais le stock en vente est si minime qu'il se fait peu d'affaires. Les ventes de la semaine sont de 200 boucauts, à nos cours précédents.

SUCRE.—Ventes en détail. Inférieur, 5 @ 5¼; fair 6¼ @ 6¾; choix 7½c., prix nominaux.

MELASSE.—Ventes de petits lots; de 25 @ 26 c. le gallon, selon les qualités.

FARINE.—Le marché est lourd. Les ventes de la semaine sont de 2500 barils. Ohio, de $4 @ $4 25. St-Louis, $4 62½; marques de choix, de $5 25 @ 5 50.

GRAINS.—Le maïs jaune est en bonne demande pour la Havane; selon la qualité, on obtient de 60 @ 65 c le boisseau. Blanc et mêlé, point de demande.

BLE.—Il n'y en a pas sur place.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—Le demande s'est activé; les détenteurs élèvent leurs prétentions.

TOILE, de 15½ @ 16c; corde, de 7 @ 7¼ c au comptant.

CAFE.—Petites ventes de Rio; de 7¼ @ 7¾ c.

RIZ.—Ventes de détail, de 6¼ @ 6¾c. la livre.

SEL.—Prix en magasin. de $1,25 @ $1,30 le sac pour le gros; de $1,40 @ $1,45 le fin.

PROVISIONS.—Le marché a été très languissant toute la semaine dernière. Bœuf.—Les prix sont nominaux; Mess $17 @ $17 50; prime, $[illegible] @ $13 le baril.—Porc.—Les prix ont baissé; quelques lots, vendus pour le compte du gouvernement et achetés par spéculation, ont été rétrospectés et sont revenus sur le marché.—Mess, $14, prime, $12 50 le baril.—Bacon.—Côtes, 7 @ 7¾; épaules, 6 à 6¼; Jambons, enveloppés et au sucre, 8 @ 11 c la livre; il n'y en a pas de commune.—Graisse.—Les belles qualités sont rares; en barillets, de 14 @ 14½; en tartle, de 12 @ 12½ la livre.

WHISKEY.—Il y a eu un peu de demande; les prix se sont améliorés; on demande 21 c le galon.

CHANGE.—Il s'est fait quelques affaires sur Londres;—Sterling, de 105½ @ 107½; Francs, 5 25 @ 5 30.—Sur New-York, à 60 jours, 1½ @ 1¾ pour cent d'escompte; à vue, au pair.

FRET.—Le cours du fret à l'étranger s'est raffermi. On a pris un navire pour Londres, à 40 sch pour du tabac; deux navires pour Liverpool, à 9/16d sur coton, un navire pour le Hâvre, à 1¾. Il n'y a point dans le port de bâtiment à fréter. Au cabotage, il ne se fait rien.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Expédiés jeudi 17 septembre.

Barque Convoy, Trescott, pr Savannah.
Goelette Atalon, Lewis, pr Pensacola.
Mount Vernon, Hoyt, pr Nassau, N. P.
Panama, Porter pr Brasos.
Madona, Perceval, pr Pensacola.
A Cadmus, Frederick, pr Brasos.
Sarah Jane, Oliver, pr Matamoros.

Expédiés vendredi 18 septembre.

Navire à vapeur Yacht, Crane, pr Galveston.
Isaac Allerton, Smith, pr Liverpool.
Jno Currier, Knapp, pr Londres.
Mozelle, Somerby, pr Anvers.
Barque Cora, Honeywell, pr Charleston.
Brick Telegraph, Young, pr Bermudes.
Goelette Ella, Trufant, pr Pensacole.
Thos B [illegible], French, pr Brasos.
Gov Bennett, Ellis, pr Pensacole.

ARRIVÉS.

Brick P Soulé, Smith, de la Havane.
Goelette Hornet, Arnet, de Brasos.
Dream, Harmsley, de Belize Honduras.
Steamers Creole, Griffin, de Mobile.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Buena Vista, Smith, de St-Louis.
Rainbow, Selleck, de Bayou Sara.
Geo Worth, Bennett, de Milliken's Bend.
St Helena, Welch, de Grand Ecore.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.

MEMORANDA.

Le navire Charles, Read, parti de la Nouvelle-Orléans pour Cadix, a été rencontré le 1er du mois dernier par la latitude 42 40, longitude 33.

La barque Vinson partie de la Nouvelle Orleans pour Cork, a été rencontrée le 16 août par la latitude 42, longitude 39.

Le navire R D Sheppard parti de New York pour la Nouvelle Orléans, a été rencontré le 27 août par la latitude 34 55, longitude 74 20.

Le navire Lyons, parti de ce port pour le Havre, a été rencontré le 1er septembre par la latitude 30, longitude 49.

Le brick Haidee, parti de ce port pour la Martinique, a été rencontré le 2 septembre par la latitude 19, longitude 62.

Le brick Samuel N Cott, Williams, parti de ce port pour Marseille avec un chargement de tabac, coton, etc., a relâché à Hampton Road, le 8 courant, ayant perdu son ancre, ses voiles déchirées et ayant subi d'autres avaries.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Union,	de France,	31 août	N. York 30 sept
Britannia,	d'Angleterre,	1er sept	Boston 1er oct
Washington,	d'Angleterre,	15 sept	N. York
S. Sands,	d'Angleterre,	12 sept	
Philadelphie,	de France,	16 sept	N. York 15 oct

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. 3.

Séance du 8 juillet 1847.

RESOLU que les propriétaires de terrains situés sur les deux côtés de la rue de l'Union, depuis la rue Casacalvo, jusqu'à la rue Moralès, dans le 1er district de la Municipalité No. 3, devront faire élever leurs trottoirs en bois, à la hauteur de deux qui sont faits avec bordures et rigoles en pierres.

Résolu, que dans le cas où à l'expiration des 30 jours qui suivront la première promulgation de ces résolutions, les dites banquettes ne seront pas relevées, ainsi qu'il est ordonné ci-dessus, il sera du devoir du voyer de cette Municipalité, d'en faire son rapport au maire, qui est, par ces présentes, autorisé à annoncer, pendant 15 jours dans la gazette officielle, que des soumissions cachetées seront reçues à son bureau, pour la confection des susdites banquettes avec bordures et rigoles en pierres, sous la direction du voyer de cette municipalité, et cet ouvrage devant être achevé dans les soixante jours qui suivront la signature du contrat, et payable, pour le tiers de cette municipalité, en billets à 6 et 12 mois de date; et pour les deux tiers des propriétaires des terrains, quinze jours après son entier achèvement; nonobstant toutes ordonnances ou parties d'ordonnances à ce contraires.

(Signé) P. SEUZENEAU, recorder.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux susdites résolutions, avis est par le présent donné que je recevrai des propositions cachetées, à mon bureau, jusqu'au 30 de ce mois, pour la confection des banquettes avec bordures et rigoles en pierres [illegible] des deux côtés de la rue de l'Union, depuis la rue Casacalvo jusqu'à la rue Moralès, partout où les propriétaires des dits terrains ont négligé de faire élever leurs trottoirs en bois comme il est dit dans la précédente résolution qui les concerne.

Le tout conformément aux dites résolutions.

16 sept. Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.

CHARBONNAGE.—[illegible] de charbon [illegible] ; en magasin et [illegible] chargement du navire Robert [illegible], à vendre par [illegible] TOURNE & Co, No 56, rue Tchoupitoulas. 17 juil

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement des navires Devonshire et Brunswick, du Havre:
3 caisses satin laine noir (Sédan).
1 " drap de Sédan noir qualité supérieure.
1 " mousseline laines fines.
1 " cols et pèlerines brodées en mousseline et tulle.
1 " mouchoirs batiste unis, et avec broderie.
100 douzaines chemises de couleur.
100 " gants de Jouvin pour hommes et pour femmes.
20 " ombrelles et parapluies assortis.
6 ballots Gingham croisé 5/4.
1 caisse rubans de satin unis et façonnés.
50 pièces moirs et pekin noir.
1 caisse écossais laine et serge.
2 " parfumerie.
20 balles cotonnades unies et façonnées.
10 " extra fortes.
2 caisses mouchoirs Andrinople imprimés.
50 douzaines cravates satin façonnées.
20 " châles cachemire et châles Fantaisie.
10 caisses mousselines laine et cachemires assortis.
3 " Barèges pour robe.
1 " Barège vert, &c, &c.
L. H. RICHARD, 26, rue Douane, au premier. 18sept—6f

MARCHANDISES FRANÇAISES. J. LEVOIS, 66, rue de Chartres.

OFFRENT à vendre en gros, les marchandises suivantes, en débarquement des navires Finland et Brunswick, du Havre:
12 balles cotonnade bleue foncée;
8 do do nouveauté;
18 ballots do à carreaux noirs;
10 do toile coton écossais;
4 do do laine do;
4 do guinghams d'automne à carreaux;
2 do laine écossaise, grande nouveauté;
1 caisse cachemire d'Ecosse 6/4 gris assorti;
1 do mousseline laine imprimée;
1 do do couleurs unies;
1 do do noire, 3/4 et 5/4;
1 do châle laine Janny, 6/4 et 7/4 nouveautés;
1 do écharpes cachemires, mousseline laine;
1 do fichus et pointes, mouss. laine et cachemire;
1 do 250 dous. gants peau assortis;
1 do bourses soie et coton, gants de soie et cravates satin noir;
2 do bretelles de toutes qualités;
1 do jupons crinoline unis et façonnés;
2 do gilets tricot laine, grandes tailles;
3 do do do coton do do;
16 do chapeaux noir p. homme par 1 douzaine;
3 do do et gris pour enfans;
1 do coulisses et rubans fil;
1 do lacets coton noir et blanc;
3 do veaux cirés et tiges de bottes;
2 do do vernis et avants pieds;
2 do doubleurs et maroquins noirs;
3 do couverts métal et fer battu;
1 do anneaux à rideaux No. 1 à 5;
1 do brosses à dents et à ongles;
1 do peignes buffle, corne et &c.;
2 do capsules F. L. & G D. par 50.
AUSSI:
Des navires Vicksburg, Sultana et autres de N York:
12 caisses cartes à jouer "Steamboat";
2 do do "Two Heads";
2 do do "Spanish";
2 do do "Merry Andrew;
1 do do "Eagles & Guill;
2 do baleines de toutes longueurs;
1 do peignes à nœuds assortis;
1 do brosses à cheveux;
1 do poudre de riz;
1 do peignes ivoire de toutes qualités. 18s

Marchandises fraîches de Paris, pour l'Automne.

LE soussigné vient de recevoir, 4 caisses d'étoffes nouvelles pour rideaux; 1 caisse Calicos français, nouveau goût, 1 caisse cachemires satin, riches; 2 caisses Parasols de Paris, de tous genres et de toutes couleurs, et de la dernière mode. Le tout à vendre à des prix raisonnables.
C. M. SIMPSON, 38 rue de Chartres, seconde porte après la rue Douane. 18 sep

Nouvelles Etoffes pour deuil.

C. M. SIMPSON, No. 38, rue de Chartres, seconde porte après la rue Douane, vient de recevoir de France un assortiment complet de marchandises convenables pour le grand et le petit deuil; parmi ces articles se trouvent:
Bombazine jet et bleu-noir, alpacas dito;
Mousseline de laine, qualité supérieure.
Bareges noirs, de tout prix;
Idem à très bon marché;
1 caisse parasols noirs, riches;
1 caisse parasols noirs, à bas prix;
1 caisse crêpe noir.
DE PLUS—Attendu de New-York, un vaste assortiment de marchandises noires, des goûts les plus nouveaux que peut offrir la place. 18 sep

CREPES NOIRS ET BLANCS—Reçu récemment par C. M. SIMPSON, 1 caisse crêpe noir, diverses qualités, 1 caisse idem blanc.

ATTENTION.

B. ANTOGNINI, fabricant de billards et de fourneaux économiques, 46, rue Conti, entre les rues de Chartres et le passage de la Bourse St-Louis, a l'honneur de prévenir ses amis et les pratiques et les personnes qui voudraient l'employer dans la pratique de sa profession, qu'il a engagé les meilleurs ouvriers mécaniciens de Paris, [illegible] indépendamment un ouvrier [illegible] mécanicien de Paris. Il [illegible] ses ouvriers, céder les marchandises [illegible] établissements qu'il fait [illegible]. Bien observer que le dit Antognini n'a d'autres établissements que celui ci-dessus, dont les entrées sont dans la rue Conti, 46, et le passage de la Bourse, 31.
Le dit Antognini se charge d'établir sur place, et à rendre portatif, des POTEAUX [illegible] à la vapeur et d'étage [illegible] pour pharmaciens, liquoristes [illegible]. On trouvera en outre dans son établissement toutes sortes de BATTERIES DE CUISINE, et un assortiment complet de tout ce qui est nécessaire aux établissements de Billards.—Le tout à des prix excessivement modérés. B. ANTOGNINI.

McDOWELL & PECK ont transporté leur magasin au No 94, rue Gravier, entre celles du Camp et St Charles. 9 sept—6m

CHAUX DE PIERRES de Thomaston—1,500 barils en bon ordre;
Aussi—Des Planches, briques, bois de chauffage, piquets, essentes, etc., à vendre par B. SALOY, No. 983, rue Toulouse. 1e sep—6

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis. 18 sept

SUCRE.—361 caisses sucre blanc jaune et brun, de la Havane, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 18 sept

TABAC.—100 balles Vuelta de abajo et Cube, de la nouvelle récolte, pour capes et tripes, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 18 sept

EAU sédative de Raspail et toutes les préparations prescrites par cet auteur. Eau de Seidlitz en bouteilles constamment à vendre par le soussigné. H. BONNABEL, pharmacien, rue Tchoupitoulas, encoign. Natchez. 18sept

CAZADORES DE ORLEANS.
La compañia se reunirá en asamblea general el lunes proximo, 20 del corriente, en el paraje acostumbrado, á las 6½ de la tarde.
Siendo para tratar de asuntos muy importantes para el cuerpo, se recomienda la mayor puntualidad, asi á los miembros activos como honorarios.
Nueva Orleans, 7bre 16 de 1847.
FRANCISCO DE ANDREIS, Sargento 1o. interino. Setiembre 18

Partie marronne depuis le 18 de ce mois, la négresse BETSEY, âgée de 17 à 18 ans, très maigre, taille ordinaire, figure noire, timide et sournoise; ayant une robe de cotonnade bleue et un parasol blanc. Elle appartient à Mme Vve Morel Guiramand. Cette négresse appartenait, il y a trois mois au Dr. Carter. Celui qui la logera à une des Geôles de cette ville recevra une récompense de $10. Wm. MOREL GUIRAMAND. 18sep—3 Chez C. M. Simpson, 38, Chartres.

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No. 2, les esclaves suivants: JACK, nègre se disant appartenir à Mme "Briggins"; il est âgé d'environ 30 à 35 ans, taille de 5 pieds 6 pouces 3/4; ayant une cicatrice sur la joue droite et sur le bout du nez, provenant d'une coupure; ne parlant que l'anglais.
JACK alias JACOB, petit nègre, se disant appartenir à M. John Watkins; il est âgé d'environ 10 ans, taille de 3 pieds 11 pouces, ayant une cicatrice sous les deux joues provenant d'une brûlure, parlant français et anglais.
WILLIAM alias CORNELIUS, petit griffe, se disant appartenir à M. Louis Dubilho; il est âgé d'environ 10 ans; taille de 4 pieds 5 pouces 1/2; parlant français et anglais.
Les propriétaires sont requis de réclamer les dits esclaves au bureau du recorder en se conformant à la loi. M. HERNANDEZ, Jr., 1er lieutenant de la garde. 1sep—1m 3 p a

LE soussigné vient de recevoir un nouvel assortiment de Conserves de St-Louis, qu'il offre à vendre aux prix les plus réduits:
Patés de Poule de prairie,
Do de Pluviers et de Farcelles,
Do Canards sauvages,—do Canards de,
Do Bécasses,—do poules prairie, farcies,
Poules prairie, grillées,—Gelatine, volaille,
Saucisses au naturel,—Asperges, choufleurs, do
Le tout en boîtes de différentes grandeurs.—Aussi beaucoup de conserves de marine telles que: bouilli, consommés, juliennes, beurre, lait, bœuf en daube, do rôti, veau préparé de toutes manières, &c.
FERBOS, coin Royale et Dumaine. 16sep

GRAINES fraîches de jardinage, importation directe.—Le soussigné annonce avec plaisir à ses nombreux habitués, qu'il vient de recevoir des graineries les plus en vogue à Paris, par le navire Finland, un grand assortiment de graines fraîches convenables à la semaille d'automne. Elles consistent en huit variétés de choux, choux-fleurs, chicorée, escaroles, laitues, pensées, chèvrefeuilles, radis, doncettes, épinards, &c, &c. Le tout de première qualité et garanti. Wm DINN, 11, Commune. 16sept

MAIS—600 sacs maïs mêlé, à vendre en magasin, par JOHN O. WOODRUFF, 93, Magasins. 16sept

CHANDELLES—40 caisses chandelles, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF, 93, Magasins. 16sept

FARINE—750 barils farine superfine de l'Illinois. A vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co., 93, Magasins. 16sept

PETITS-POIS.—500 boites accommodés, 500 demi do do à vendre par FERBOS, coin Royale et Dumaine. 16sept

CHAMPIGNONS.—500 boites accommodés, 300 demi-boîtes do à vendre par FERBOS, coin Royale et Dumaine. 16sep

WAGONS ET CHARRETTES.—A vendre, un grand wagon, de charrettes et six grandes charrettes, bien conditionnés, fortes et durables, ayant des axes en fer, avec les boites. On en disposera à des termes raisonnables. JOHN HALL, No. 1, Front Levée. 16 sep

UN petit cheval (poney) alezan, ayant une étoile au front et une tâche blanche de [illegible], a été [illegible] à 3 heures, [illegible] dans la matinée du 25 [illegible] un dray qui se trouvait dans la rue [illegible] St Ferdinand et la rue de [illegible]. [illegible] M. NEES. 16 sept—3

En vente chez Comstock & Co., No 59, rue Poydras,
Le Remède Magique de Connel, pour brûlures, écorchures, ulcères, contusions, plaies de tous genres, &c.
Le Liniment de Hays, remède infaillible contre les hémorroïdes, les démangeaisons, &c.
L'huile acoustique du Dr. McNair, contre la surdité, les maux d'oreille, &c. Ce remède, d'après les certificats nombreux que les agents peuvent exhiber, a opéré des cures merveilleuses, dans des cas désespérés. On ne saurait trop le recommander lors même qu'on ne devrait l'essayer que comme une dernière ressource. 6aout

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co., Dépôt chez BOURGEAU & Sons, Baronne Royale et Bienville.
La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves: et cette variété rattache toutes les maladies de l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la réprimer... il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 29 nov.

AVIS

Important pour les propriétaires.

ON désire trouver pour le 1er octobre, une MAISON située dans le Sixième district, et DEUX MAISONS situées dans le Septième District de la Première Municipalité. Les propriétaires qui auraient des maisons à louer dans ces deux quartiers, sont invités à s'adresser de 10 heures à midi, au Surintendant des Ecoles Publiques de la Première Municipalité, ou au Secrétariat du Conseil. 16 sep

Avis important pour les propriétaires de terrains dans les limites de la Troisième Municipalité.

LE soussigné offre de faire les banquettes ordonnées par le Conseil de la 3me Municipalité, en date du 2 novembre 1846, pour le prix de VINGT CENTS le pied courant.
Nouvelle Orléans, 15 septembre 1847. CHARLES BAYHI, 16 sep—2 Rue Désirée, entre Craps et Amour

ATE. BARRAUD, Coiffeur-Parfumeur, encoignure Royale et Orléans, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs qu'il vient de recevoir par le navire Brunswick, un bel assortiment de gants Jouvin. 16 sep

TEINTURES ET NETTOYAGES PAR LA VAPEUR.
Moirage d'Etoffes de soie.
PERINAUD, 126, rue de Chartres, 126.
ENGAGE les personnes qui ont des soieries à faire reparer à venir voir les échantillons qu'il a faits, et elles se convaincront de la beauté et de la supériorité de son travail; car ces échantillons ne peuvent être imités que dans les meilleurs établissements de France. Etant le seul possesseur d'un cylindre mécanique à moirer et lustrer les soieries.
Reteint à neuf les habillements pour hommes et dames et toutes les étoffes en général; fait les pièces pour marchands à des prix modérés.
SUCCURSALES, { Rue de Chartres, encoig. Conti, et rue Royale entre Dumaine et St-Philippe
On demande des ouvriers. 16sept—3m.

ABSINTHE Suisse—60 caisses absinthe suisse de Vernay et Lecoultre.
100 do do Imbled père et fils, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis. 14sept

KIRSCH—80 caisses kirsch Vernay et Lecoultre à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis. 14sept

VIN MUSCAT—50 caisses vin Muscat de Frontignan, avec étiquettes, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 14 sept

EAU DE FLEURS D'ORANGER—40 caisses Eau de fleurs d'oranger; 12 cruchons verre opale cloque, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 14 sept

SALAISONS DE MARSEILLE—40 caisses olives; 20 do câpres; 30 do cornichons; 20 do anchois, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 14 sept

EAU-DE-VIE—5 demi pipes vieux cognac de 1825, "Castillon" qualité supérieure, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 14 sept

INDIGO—10 surons indigo de Guatemala, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 14sept

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive, James Plagniol, en bouteilles de 26 onces, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 14sept

EAU DE VIE DE COGNAC de 1815, "Castillon" qualité supérieure, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 14 sept

TOILE A VOILE de coton convenable pour tentes et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis. 14 sept

A VENDRE.—En débarquement du navire Brunswick, cap. Pemberton.
500 dames-jeannes de 3 gallons,—150 do de 3 do
300 do do de 5 do
par NUMA LACOSTE, 120, Royale. 14sept

CIGARES HAVANE.—Un grand assortiment des meilleures marques, à vendre en magasin par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 14sept

SUCRE.—Blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 14sept

CAFE.—En magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 14sept

CAFE de la Havane.—200 sacs café Havane, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 14sept

SUCRE HAVANE.—260 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 14sept

SUCRE HAVANE.—135 caisses en débarquement du brick Salvadora, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 14sept

TABAC Havane.—200 ballots tabac Vuelta de Abajo, de la nouvelle et vieille récoltes, pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 14sept

TABAC.—100 ballots de tabac de Cuba, pour capes et tripes, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 14sept

COUPEROSE.—30 barils excellente couperose anglaise, 30 barils huile de lin, naturelle, 25 barils blanc de céruse, à vendre par A. CLANNON, 70, Canal. 14sept

SARDINES fraîches.—En débarquement du navire Brunswick, du Havre: 2,500 demi boîtes, et 6000 quarts boîtes Sardines, de la marque bien réputée "A. Canus" de la Rochelle, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St-Louis. 7sep

PETITS POIS frais.—En débarquement du navire Brunswick, du Hâvre:—144 boîtes et 720 demi-boîtes petits pois frais de la marque bien réputée "A. Canus", de la Rochelle, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St-Louis. 7sep

CHAMPAGNE.—60 paniers de qualité supérieure. A vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St-Louis. 7sep

VINS.—30 barriques vin St-Julien, pour l'usage des Familles;—30 do même de 1843;—50 demi barriques vin blanc Haut Sauterne;—25 caisses idem Château Yquem 1839;—25 do vin Château Léoville 1839,—40 do vin Lafitte 1839, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19 St-Louis. 7sept

DENIMS—40 balles denims, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7 sept

TOILE BLANCHE à chemises—10 caisses en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7 sept

COUVERTURES de marine—5 balles couvertures blanches à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7 sept

POIVRE ET CASSE.—100 sacs poivre et 1,500 nattes casse, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7sep

SUCRE HAVANE.—60 caisses sucre jaune, de la Havane, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7sep

SUCRE RAFFINE.—[illegible] couls, en pains, en morceaux et en poudre, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7sept

CAFE RIO.—[illegible] sacs café Rio, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7sep

MAQUEREAUX.—100 barils maquereaux frais No 2, à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 7sep

DAMEJEANNES.

1,000 Damejeannes de 4 à 5 gallons, en débarquement du navire Brunswick venant du Hâvre, à vendre par AUG. MOLIER, 132 St Louis No 38. 7sept

SARDINES à l'huile de la nouvelle pêche.—2,000 boîtes et demi boîtes de la marque B Gaillou, en débarquement du navire Brunswick, du Hâvre, à vendre par AUG. MOLIER, rue St-Louis No 38. 7sept

FOIN.—130 balles excellent foin de l'Est, en débarquement de la barque Schooner, à vendre par J. W. STANTON & Co, Esc. Magasins et Lafayette. 7 sept

CIGARES PRINCIPE.—Véritables marques du "Steamboat", à vendre par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 3 sept

CIGARETTES—Véritables, de la Havane, à vendre en magasin, par J. M. CABALLERO, 26, Vieille Levée. 3 sept

GOMME-COPAL.—En magasin et à vendre par J M CABALLERO, 26, rue Vieille Levée. 3aout

FINE CUT TOBACCO.—[illegible] Miller & Co, fine cut tobacco, à vendre par J M CABALLERO, 26, rue Vieille Levée. 3aout

SUCRE HAVANE.—[illegible] caisses sucre blanc, en débarquement du brick Salvador, à vendre par RAYMOND CARUZEAU, 34, Vieille Levée. 30 juin

DAMEJEANNES.—[illegible] damejeannes de 4, 2, 3, 4, 5 gallons, à vendre par NUMA LACOSTE, 120, rue Royale. 18juil

PLATS COTON.—[illegible] barrique, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF, 93, rue des Magasins. 7juil

SAVON—1,000 caisses savon No. 1, de Boston, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 5, Nouvelle Levée. 7 aout

SUCRE DE PLOMB—5 barriques sucre de plomb, anglais et américain, et 400 livres arsenic de potasse, à vendre par A. CLANNON, 70, rue du Canal. 9 sept

VIN DE CATALOGNE.—[illegible] pipes, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 30 rue St-Louis. 9 a

EN consignation:—270 balles toile écrue;
65 caisses mouchoirs de coton,
20 balles [illegible],
10 do [illegible],
[illegible]
30 caisses [illegible] à vendre par DE FORREST & Co, 24, Douane. 29 juil

Institution de jeunes Demoiselles, 127 & 129, rue Bourgogne, Entre St-Louis et Conti.
Mme P. ARPIN a l'honneur de prévenir les parents de ses élèves que les classes recommenceront dans son institution, lundi prochain, 20 septembre. 1sept

LE Dr. F. L. [illegible], médecin aux Antilles, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'ayant établi sa résidence à la Nouvelle-Orléans, il leur offre ses services. Rue Royale, No. 109, entre St Pierre et Orléans. 14 sept—6f

Marchandises Françaises.
IMPORTATION DIRECTE.
Rue de Chartres, No. 26, au premier.
LES soussignés offrent à vendre en gros seulement, en débarquement des navires Finland, Devonshire et Brunswick, du Hâvre, les marchandises suivantes à des prix et à des conditions avantageuses, savoir:
[illegible] caisses damas coton, couleur assorties [illegible] rideaux;
[illegible] damas de laine, laine, grande nouveauté;
[illegible] mousselines de laine, nouveauté pour enfans;
[illegible] cachemires d'Ecosse, nouveauté p robes; robes batiste riches, cachemire d'Ecosse, toile du Nord, &c.;
[illegible] barèges nouveauté, bel assortiment; passementerie soie et franges de toutes dimensions;
[illegible] vestes, [illegible] coton, grandes tailles; do do laine, doublées et nouvelles;
[illegible] parapluies soie, 26, 28, 30, 32 et 36 p., ombrelles nouveauté;
[illegible] foulards couleur pour robes;
[illegible] ruban satin uni et de toutes couleurs;
[illegible] soierie mélangée, nouveauté pour robes, velours, &c, &c.;
[illegible] corsets coton cotelés, mêlés assortis;
[illegible] bottes de voyage, bel assortiment de bottines de toutes qualités;
[illegible] coton, [illegible];
[illegible] soie noire pour pantalons;
[illegible] do de fantaisie nouveauté;
[illegible] parfumerie assortie, savons, pommades, &c, &c.;
[illegible] manteaux laine tricotés pour enfans; bas d'enfans cachemire assortis;
[illegible] de coton de tous âges;
[illegible] brosses à dents assorties;
[illegible] peignes ordinaires fantaisie assortis;
[illegible] gants peau différentes marques;
[illegible] bretelles de toutes qualités;
[illegible] cravates nouveauté soie et autres;
[illegible] mouchoirs de batiste assortis;
[illegible] jupons crinoline, nouvelle coupe;
[illegible] gants laine verte tricotées;
[illegible] anneaux de rideaux assortis;
[illegible] couverts fer battu; 2 do [illegible];
[illegible] veaux vernis à la mécanique;
[illegible] do do do Ronsin;
[illegible] do cirés, do Fritz Masson;
[illegible] avant pieds veau ciré, do do.
RAVELET & FRERE. 16sept

VINS.—110 barriques vin rouge Mentbarard; 50 do do vieux St Julien p. famille; 30 barriques vin rouge St Estèphe; 20 do do do et Montferrand; 15 do do blanc vieux Haut Sauterne; 10 barriques Marseille, marque Bergasse, do de vinaigre de vin blanc. 100 caisses vin blanc vieux Haut Sauterne et Barsac.
50 do rouge Château-Margaux en 1/2 bout.
20 do de Château-Lafitte extra.
200 caisses eau de fleur d'oranger, 20 de vermout.
200 dame-jeannes du Havre, &c, &c.
A vendre par DUBOUCH Frères, 77, [illegible], entre Royale et Bourbon. 14 sept—

MAISON A LOUER.

UNE maison située sur des Grands Hommes, presqu'en face de la place Washington, composée de quatre pièces, un cabinet, galerie sur la cour, cuisine, logement de domestique, cour spacieuse avec l'hydrant des water-works, une citerne et un puits. Cette propriété vient d'être réparée, mise à neuf et en parfait état. Pour conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 14sept

Caisses patentées de Burke.

LES soussignés ayant été nommés par les manufacturiers qui ont obtenu les patentes, seuls agents pour la vente de ces caisses dans l'Etat de la Louisiane, informent le public qu'ils viennent de recevoir le grand assortiment [illegible] caisses pour bois pour chantiers, garde viande et [illegible] [illegible] [illegible]
S MASPERREAU & Co, 22, rue Condé. 17 aout

Gentes! Gentes!

700 Gentes, à vendre à des prix très modérés, par les soussignés, qui se chargent de les faire river. S. MASPERREAU & Co., 22, rue Condé. 17aout

SUCRE HAVANE—316 caisses jaune, en débarquement de la goëlette Brave, à vendre par L. CANTIN, 42 Gravier. 14a

A VENDRE dans les magasins de la Douane et ayant droit au drawback:
150 barriques vin de Marsala,
40 quarts de vin Madère.
Le tout à des conditions libérales. P. LONGIS, 148, rue Royale. 13 a

EN magasin, d'importations directes et récentes:
Un grand assortiment de vins rouges et blancs en barriques, demi-barriques et en caisses, et dans les qualités ordinaires, bonnes et supérieures.
[illegible] Porto do; Madère, Xérès et Porto supérieurs. Cognac Bellevoix et Léger frères. [illegible] Champagne. [illegible]
Punch [illegible], liqueurs, bonbons, &c, &c. P. LONGIS, 148, rue Royale. 13 a

MOUSSELINE BRODEE.—Deux caisses mousseline brodée, pour robes, venant d'être reçues par le Tennessee, du Havre, et à vendre à bon marché par FR. PERRET, 50 Bienville

MOUSSELINE A RIDEAUX.—Un bel assortiment de rideaux jour en pièces, venant d'être reçues et à vendre à bon marché par FR. PERRET, 50 Bienville

GUINGHAMS.—3 caisses guinghams français, venant d'être reçues par le Tennessee, du Havre, à vendre à bon marché, par FR. PERRET, 50 Bienville

MOUCHOIRS BATISTE.—Un bel assortiment avec ou sans broderie, venant d'être reçu et à vendre par FR. PERRET, 50 Bienville. 2 aout

BONNETERIE.—A vendre par le soussigné, provenant d'importation récente: 300 douzaines chaussettes coton écru, assorties de qualités, 30 douzaines do mérinos blanc, 200 dou zaines gants soie et laine. JOHN BELLOW Jr., 7juil 5, Canal

GUIGNOLET—[illegible] Guignolet d'Angers, à vendre par NUMA LACOSTE, No 120, rue Royale. 15juil

COGNAC d'Alex. Seignette.—[illegible] demi-pipes en douane et ayant droit au drawback, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 15 juil

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
[illegible] a l'honneur d'informer ses amis et [illegible] la société existant entre M. E. [illegible] dans le magasin 20 et 22, rue de [illegible] d'un commun accord. M. E. [illegible] de la liquidation.
Nouvelle-Orléans, le 27 aout 1847. J. E. LOBRE. 30 aout

FORMATION DE SOCIÉTÉ.
LE soussigné ayant loué le magasin No 24, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, et ayant formé une société en commandite pour tenir la mercerie, bonneterie, jouets, vannerie et autres articles de fantaisie, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il en fera l'ouverture le 1er octobre prochain, sous la raison sociale de Jacques Lobre et Cie.
Nouvelle Orléans, le 28 août 1847. J. E. LOBRE.

CHANDELLES de Composition—20 caisses de la marque de Green & Dietrich, à vendre par W. H. SIMMONS, 44 Poydras. 13 juil

Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et Brodequins.
A CHEVALIER, en débarquement et en magasin, un superbe assortiment de chaussures et de chapeaux, et à vendre à des prix réduits:
Bottes et brodequins, en veau fin, cousus, pour hommes; souliers et brodequins cousus en veau fin, pour dames et demoiselles; brodequins et bottines en chevreau et maroquin, pour enfans; pantoufles et bottines à lacets de cuir, en chevreau et maroquin, pour dames; brodequins chevilles, en veau fin et en veau ciré, chevreau et peau de vache, pour hommes; brodequins chevillés en veau et veau-marin, pour dames et enfants; brodequins Russett [illegible], pour hommes et [illegible].
CHAPEAUX.
En Castor, feutre, soie et [illegible];
Chapeaux gris, [illegible] et [illegible] pour hommes;
Chapeaux de [illegible] pour hommes et enfants;
Chapeaux de laine, noirs, gris, bleus et blancs;
Chapeaux de paille, fins et communs, à double et simple bordure.
Chapeaux de palmier, fins et à bas prix.
FROST & Co, 18, Magasins. 13 juil

MARCHANDISES SECHES.
TAPIS, NATTES, RIDEAUX, &c, &c.
NOUS appelons l'attention du public sur notre assortiment de mousselines à rideaux, mousseline, &c, de qualités et prix divers, depuis les brochés bon marché, jusqu'aux plus nouveaux et les plus riches. Aussi—Tissus: soie et coton, [illegible], cordonnets, franges, passementeries, bordures, &c.
[illegible]
Nous vendons ce magasin cet article, au-dessous des prix les plus bas payés jusqu'à ce jour, de [illegible] à 100 la paire, avec tous les accessoires nécessaires à leur installation.
Tapis.
Notre stock est considérable; la saison s'avance, et nous sommes décidés à le vendre [illegible] l'importation. Cet article mérite toute l'attention des marchands et acheteurs.
Nattes, [illegible].
[illegible] rouleaux [illegible] de Canton, unies et à carreaux; de fort belles toiles cirées, de 3 à 24 pieds de large.
Marchandises de Fil.
Toiles pour chemises, [illegible]; toiles de table et [illegible]. Aussi un grand assortiment de marchandises sèches, en [illegible] de ville et des familles, à très bas prix. DARBISHIRE, THOMPSON & Co, 24, rue de Chartres, et 23 Douane. 7aout

BOTTES, souliers et brodequins.—104 caisses en débarquement du navire Norfolk, à vendre par G. W. DUNBAR, 28, Douane. 7sept

BRODEQUINS, BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX.—En débarquement du navire RIALTO et en magasin, 1,200 caisses chaussures, bottes et brodequins pour hommes, femmes et enfants, convenables pour la saison.
AUSSI—200 caisses chapeaux de toutes qualités, à vendre à bon marché, par FROST & Co, 4 sept 18 Magasins

Bottes, Souliers et Brodequins.
[illegible] caisses en débarquement du navire Empire, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue de la Douane. 8aout

GUANA—Une caisse contenant 3 douzaines grandes boîtes de 1/2 livre;
Tabac de la Havane—13 balles capas et tripas.
Cigares de la Havane—25,000, de la marque Venus, en débarquement du brick Adams Gray, et à vendre par D. VALLS, 4 sept 30, Commune

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, de Bordeaux:
2 demi-pipes Eau-de-vie A Seignette.
200 demi-boîtes Sardines à l'huile.
A vendre par R. TALAMON, 10 juil 202 rue Royale

SARDINES, SAUCISSES ET HOMARDS, à L'HUILE.
[illegible]
O. TALAMON, 44, rue de Chartres.

BOTTES, DE LA RUE St. LOUIS.
On y trouvera des [illegible]
[illegible]

POUR LA PLACE DE SHERIF.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOHN L. LEWIS, titulaire actuel, comme candidat à la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à la prochaine élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain.

POUR JUGES DE PAIX.

Nous sommes autorisés à annoncer M. GEORGE Y. BRIGHT, titulaire actuel, comme candidat à la place de Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans, à la prochaine élection de novembre.

Nous sommes priés d'annoncer que l'hon. G. Y. JACKSON est candidat pour la place de Troisième Justice de Paix, pour le district compris entre les rues Canal et St-Louis.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. C. E. BEVERLEY, le titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain.

Veuillez annoncer que M. HENRI JOHN LYND, est candidat à la place de Juge de la 3me justice de Paix de la Paroisse d'Orléans à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain. DE NOMBREUX AMIS.

Veuillez annoncer M. P. L. B. DUPLESSIS, comme candidat à la place de Juge de la 3me justice de Paix de la paroisse de la Nlle-Orleans, à l'élection du mois de novembre.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT, le titulaire actuel, est candidat à la place de Quatrième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

(Ce district se compose des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième et Septième districts municipaux, et est compris entre les rues St-Louis et Esplanade.)

Veuillez annoncer que M. ALEXANDRE DESBIS est candidat à la place de Juge de la Quatrième Chambre de Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain. SES AMIS.

POUR CONSTABLES.

Nous sommes autorisés à annoncer ANDREW KEENAN, (depuis longues années employé à la Cour de Cité), comme candidat à la place de Constable de la Première Justice de Paix, à l'élection qui aura lieu le 1er lundi de novembre prochain, et qu'il sera soutenu par ses nombreux amis. Le district s'étend de la rue Julie au chemin Felicité.

Veuillez annoncer JOHN J. HOPPE comme candidat à la place de Constable du premier district de la paroisse d'Orléans, compris entre les rues Julie et le chemin Felicie, à la prochaine élection du novembre. SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. JOHN P. WALDEN, le titulaire actuel, est candidat à la place de Constable de la Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. GUSTAVE MEYNIER, le titulaire actuel, est candidat à la place de Constable de la 4me justice de paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

Veuillez annoncer M. ALEXANDER BALDWIN, comme candidat à la place de Constable de la quatrième justice de paix, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre. SES NOMBREUX AMIS.

Veuillez annoncer que FRANCIS MOUNEY, constable actuelle de la Cinquième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, est candidat à la même place à la prochaine élection de novembre prochain.

POUR CORONER.

Veuillez annoncer que le Dr. J. U. LANDREAUX est candidat à la place de Coroner, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain. DE NOMBREUX AMIS.

Veuillez annoncer que le capitaine ROBERT SPEDDEN, titulaire actuel, est candidat à la place de Coroner pour la paroisse d'Orléans.

COLLECTEUR DE TAXES.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. TERENCE DUPATY, comme candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat, pour le Cinquième district représentatif, compris entre les rues St. Louis, St Philippe, la Levée et s'étendant jusqu'au Lac.

Veuillez annoncer M. J. B. DIONIS comme candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour le Cinquième District Législatif, formé des Troisième, Quatrième, Cinquième Districts Municipaux; et qu'il sera soutenu par TOUS SES AMIS.

Veuillez annoncer que M. JOHN T. DUFOUR est candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat, pour le sixième district représentatif. Ce district comprend les sixième et septième districts municipaux de la première municipalité.

Veuillez annoncer que M. VICTOR ANDRY est candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat pour le Sixième district Représentatif. Ce district comprend les sixième et septième districts municipaux de la Première Municipalité. SES AMIS.

AUDITEUR DES COMPTES.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez annoncer que M. ROBERT J. KER, est candidat à la place d'auditeur des comptes publics, pour l'Etat de la Louisiane.

Nous sommes autorisés à annoncer THOMAS G. HAILES de la Nouvelle-Orléans, comme candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics, à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CLARK WOODROOFF, le titulaire actuel, est candidat à la place d'Auditeur des comptes publics.

Veuillez annoncer A. M. DUNN, de Baton Rouge, comme candidat à la place d'Auditeur des comptes publics, à la prochaine élection générale.

Nous sommes autorisés à annoncer M. LOUIS BORDELON, des Opelousas, comme candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics, à la prochaine élection.

BUREAU DES ASSESSEURS De la Première Municipalité, No. 36.
Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti. 24 aout—3m

DROGUES et MEDICAMENTS.—Huile d'amande douce, Moutarde noire fraiche, Essence amandes amères, [illegible] &c, Racines, Sucre de Bermudes et Américain. Fécule pomme de terre au baril. Poudre de santé de Queneville. Pâtes pectorales, [illegible] de Vallée, Pommade au garou, Lo. Dubouni, à Bordeaux, Moutarde, papier à cautère, Pois d'Iris, No assortis, Nitrate de Strontiane.

AUX TEINTURIERS:
20 barils bois Campêche râpé,
10 do do Fustic do
15 do couperose bien verte,
10 do alun—200 liv. tartre rouge,
200 liv. vitriol bleu—130 liv. vert de Gris,
100 do orseille de Lyon—20 turilles acide sulph.
4 turilles acide nitrique—6 do. do. muriatique, à vendre par P. CUBACHS, coin St Philippe et Condé. 16sept

MOUSSE.—[illegible] balles mousse noire, livrable à la Levée, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 11sept

FEVES.—[illegible] barils fèves blanches, en magasin, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 11sept

VIN CATALOGNE.—[illegible] pipes vin de Catalogne, 65 demi pipes idem, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 11sept

VIN.—Quelques caisses de vin de Bordeaux, qualité supérieure, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 11sept

VIN DE PORTO.—[illegible] vin imitation Porto, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 11sept

VIN MUSCAT.—Quelques pipes vin muscat, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 11sept

VINAIGRE.—[illegible] barils vinaigre de cidre, 23 dito de vin blanc, à vendre par HEPBURN & TURPIN, 31, Vieille Levée. 11sept

M. JAMES L. CARMAN est chargé de ma procuration durant mon absence temporaire de cette ville. Wm. H. SIMMONS. 9 sept

SACS EN FIBRE—30,000 en balles, de la contenance de 2 1/2 et 3 1/2 boisseaux; 25,000 autres ayant un peu servi, à vendre en magasin par J. McDOWELL & PECK, 94, rue Gravier. 9 sept

A VENDRE en débarquement du navire Brunswick du Hâvre:
12 paniers guignolet d'Angers.
[illegible] do Dunnes.
[illegible] caisses demi-boîtes maquereaux à l'huile,
30 do do petits pois.
45 do do sardines à l'huile.
[illegible] do d'absynthe.
—Aussi—
1 caisse ferblanterie.
Par TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 50, rue de la Douane. 9 sep

CAFE—[illegible] sacs café vert, en débarquement de la goëlette Dépôt, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 9 sep

BRANDY—30 pipes vieux Cognac, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 9sep

Compagnie de Presse à vapeur pour le coton, de la Levée.
CONFORMEMENT à une résolution de la direction et d'après la 3me section des règlements, avis est par le présent donné qu'une assemblée des actionnaires de la Compagnie aura lieu au bureau, le samedi, 25 de ce mois, à [illegible] heures de l'après-midi, pour prendre connaissance des affaires de la Compagnie.
Nouvelle Orléans, 10 sept 1847.
Pour copie conforme, F. J. FORSTALL, Secrétaire. 11 sept—7

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour ils feront chaque semaine le pain du poids de [illegible] au cours des farines.
Ainsi n'ayant aucun différend avec les [illegible] qui ne paient que chaque mois le pain constamment 32 pains [illegible] augmentant ou diminuant le poids [illegible] les personnes qui ont des domestiques [illegible] fortunes, [illegible] ne seront pas [illegible] dont ils donneront 30 pains à la piastre [illegible] différence de 25 pour cent au [illegible].
Tarif de cette semaine
1re qualité [illegible]
2e do [illegible]
LEFEBVRE & Co., DAQUIN FRERE, DESOUCHES POINCY, F. DUCOS & Co., Vve H. BOUNY, MAX BLOCK & Co.
Nota.—Le public est prié de commencer à faire des demandes d'achat de pain [illegible] que les boulangers qui donne [illegible] pains.

AU PUBLIC.
LE prix moyen des achats de farine aujourd'hui est de $5 31, nous donnerons à partir de prochaine, à partir de lundi [illegible] [illegible] pains d'une livre chacun, pour une piastre. RODRIGUEZ & [illegible] Boulangerie des P[illegible].
On y trouvera toujours, aux plus bas prix, des biscuits au soda, au sucre, au beurre et des biscuits français pour navires et pour pique-nique.

DEMANDE.
ON a besoin de deux commis vendeurs parlant anglais et français, dans un magasin de marchandises sèches. Il est inutile de se présenter à moins de pouvoir fournir les meilleures références. S'adresser boîte T. No. 19, à la Poste. 11 sep

MARCHANDISES sèches en débarquement et à vendre par les soussignés:
Couvertures de laine bleues, blanches [illegible] vertes, jerseys et linseys; coton écru, blanc et cotons blancs et écrus de 3/4, 7/8, 4/4, 5/4, 10/4 et 12/4 de large; guinées coton à carreaux, des manufactures Monroe Fall et [illegible] Hamilton et York; coutils à matelas; cotonnades en carreaux, do gambroons; do épaisses [illegible] pour petits données pour enfants [illegible] laine anglaises, mouchoirs bleus et [illegible] mode chambrays; flanelles blanches [illegible] Welch; flanelles jaunes, vertes, blanches et cotonnade rayée pour chemises, [illegible] noirs; bas et chaussons de toute espèce [illegible] assortiment complet d'indiennes, etc. etc.
F. G. BARRIERE & Co., 30, Chartres. 11sept

Marchandises françaises
INDIENNES et COTONNADES en débarquement et à vendre par F. G. BARRIERE & Co., 30, rue de Chartres. 11sep.

SPARADRAP en rouleaux de 5, 10 et 20 verges, en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, droguiste, Encoign. Natchez et Tchoupitoulas
Savon blanc pour apothicaires.
Sel de la Rochelle; acide tartrique.
Super carbonate de soude; chlorure de chaux.
Safran américain; huile de vitriol.
Ammoniaque forte en dame-jeannes et en flacons.
Camphre en barils et en demi-barils.
Huile douce de vin.
Huile empyreumatique de [illegible].
[illegible], rue Tchoupitoulas, encoignure Natchez. 11sept

EN débarquement du navire Brunswick et à vendre par D. LANATA:
10,000 damejeannes de 5 gallons,
[illegible] do de 3 do
500 do do 2 do
60 caisses savon français,
[illegible] do macaroni et vermicelle d'Italie,
4 fromages Parmesans,
[illegible] barils anchoises de Gênes,
100 caisses curaçao grand modèle,
[illegible] caisses marasquin de Zara,
200 caisses [illegible] assorties, de Marseille,
[illegible] caisses huile Plagniol, 24 carres,
100 paniers huile de Nice,
[illegible] do fruits do
100 do château Belair, 1842,
[illegible] do Haut-Sauterne 1842,
[illegible] do porcelaine,
20 balles amandes de Provence,
[illegible] barils amandes sans coquilles,
4 pipes Madère véritable,—30 do. de Malaga,
[illegible] demi-pipes do Marsala,
[illegible] quarts pipes do Marseille,
[illegible] barils [illegible] de Marseille,
102 barriques vin Bordeaux [illegible]
En magasin et à vendre par D. LANATA, 9 et 10, rue de la Douane. 11sept

EN magasin et à vendre par le soussigné:
2 caisses alaphe noir, prix assortis;
8 caisses mousselines de laine noire;
1 do schals do do, 6 [illegible];
1 do [illegible] [illegible];
1 do [illegible], noir et c. [illegible];
2 do [illegible];
1 do [illegible] noir un [illegible];
2 do couverts pour table et piano, [illegible] imprimés et brochés;
3 do schals crêpe de Chine brochés [illegible];
1 do schals crêpe de Chine blanc, [illegible].
Des navires Europea et G. Stevens:
10 caisses schals laine et coton à franges;
[illegible] do cachemire d'Ecosse, [illegible];
10 do mousseline de laine, do;
15 do indiennes anglaises;
10 do do, ayant droit au [illegible].
Un assortiment de chemises et [illegible] en mérinos et Lambs Wool [illegible] pour hommes, [illegible].
H. C. DUVAL, No. 13, rue de la [illegible]. 4 sept

FORMATION DE SOCIÉTÉ.—Les soussignés, ayant pris le magasin No. 57, rue des Magasins, ont formé une société à l'effet de faire des commissions générales, pour la vente d'esclaves [illegible] et autre ville, sous la raison de MURPHY, NEVIN & [illegible]. Ils espèrent par la stricte attention qu'ils porteront dans leurs affaires, obtenir une part de l'encouragement public.
DIEGO E. MURPHY, JOHN B. NEVIN. 2 sep—3m

NEGRES A VENDRE.
SOIXANTE-QUINZE NEGRES venant d'arriver et à vendre au dépôt du soussigné, situé sur la rue Moreau et Esplanade, consistant en domestiques de maison, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses, et des travailleurs aux champs. Le soussigné continuera à recevoir du Maryland et de la Virginie des nègres de choix, et invite ses amis et le public en général à visiter son établissement avant d'en acheter ailleurs. [illegible] les personnes qui ont besoin d'acheter des esclaves sont bien de venir voir ceux qu'il a en vente.
JAMES T. BLAKENEY, Agent pour Hope H. Slatter. 5sept—3m

EAU-DE-VIE d'Alex, Seignette.—En débarquement de la barque Diane, de Bordeaux:
[illegible] demi-pipes et 10 1/4 pipes eau de vie, le premier [illegible] et 10 1/4 de [illegible] pale et [illegible], à vendre, sous les clefs de la Douane, par LOISON & SILVESTRE, 36, rue de Chartres. 28aout

MOULIN A VAPEUR A SCIER et à embouveter.
LES soussignés ont l'honneur de faire part au public que leur Etablissement est en opération depuis le 1er septembre, et qu'ils sont prêts à tout sorte espèce de commande concernant le genre de travail, et qu'ils auront constamment en main un Assortiment de Bois tout [illegible].
L'exactitude et les soins que les soussignés apporteront à leur travail leur fait espérer d'obtenir le [illegible] des entrepreneurs et du public en général.
DUBOS & CLELAND, Rue des Champs Elysées, entre Morales et Urquhart. 4 sep—1m

Changement de domicile.
MADAME L. CLARET, accoucheuse reçue aux Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, a transporté son domicile au No. 176, rue Bourbon, entre les rues Toulouse et St-Pierre.

SANGSUES Hongroises, fraîches et de première qualité, venant d'être débarquées, à vendre par H. BRIN[illegible], No. [illegible] 27 aout

Avis aux Militaires.
LES soussignés, de la "MANUFACTURE D'HABILLEMENS DU SUD", ayant pris[illegible] [illegible] commandes, et en s'assurant que [illegible] la plus bref délai, des HABITS MILITAIRES [illegible] confortablement à aussi bas prix qu'on peut [illegible] obtenir en cette ville. Ils prient les personnes dont ces habits sont faits des [illegible] de s'arranger ailleurs.
IBRANG & WAGNER, 30 aout—3m 20, coin Magasins et Poydras

FARINE—200 barils farine superfine de la marque "Washington"—"Eagle" &c—20 do farine de l'Illinois, de diverses marques, à vendre en magasin par EMERSON, TOURNE & Co, Rue Tchoupitoulas. 28 aout

FARINE pour famille—300 barils farine de St-Louis, très bonne, en débarquement et à vendre par EMERSON, TOURNE & Co., 138 Tchoupitoulas. 28 aout

COTONNADE Osnaburg—2 balles venant par le navire Geo. Stevens, de [illegible], à vendre par DUNCAN KENNER, 36, Tchoupitoulas. 1sept

OCCASION.
A VENDRE, à des conditions avantageuses, une GROCERIE bien achalandée, située dans le quartier populeux de la 2me Municipalité et dans un quartier d'agrandissement et d'augmentation à la [illegible].
Il sera loisible à l'acquéreur de prendre la totalité des marchandises, ou seulement une partie à son choix.
S'adresser au bureau de ce journal.

VINS, EAUX-DE-VIE.—
62 barriques vin rouge, différents crûs.
25 barils vin blanc, Haut Sauterne.
22 quarts de pipe Eau-de-vie J. J. [illegible].
10 demi pipe do do
5 quarts de pipe do do 1815 [illegible].
En débarquement des navires Jenny et [illegible], de Bordeaux, et à vendre par S. TALAMON, 28, rue Royale. 16aout

SUCRE.—1000 caisses sucre brun, jaune et blanc, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 3 sept

MIEL—30 barils miel blanc de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée. 3 sept

TAMARIN—125 barils, en débarquement du brick Orbit, à vendre par S B DEXTER & Co, 94, rue Gravier. 26 aout—4

MAQUEREAUX et MORUE—100 barils maquereaux, 9 caisses morue, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 5, Nouvelle Levée.

SALERATUS—25 barriques de qualité supérieure, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 5, Nouvelle Levée. 9 aout

AMIDON—50 caisses de bonne qualité, à vendre par WHITTEMORE & CUTTER, 5, Nouvelle Levée.

100 [illegible] caisses savon Marseille, à vendre par J & J [illegible], 10 [illegible].

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par PIERRE SOUTE, 25, rue de la Douane. 26 juil